

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre le lundi 24 juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni à la mairie de CAILLY, sous la présidence de Monsieur Julien CORDIER, Maire,

**Étaient présents les membres :** Julien CORDIER, Ludovic SUZÉ, Sylvain LAMBERT, Thierry ARCHERAY, Giovanni LEFORT, Karine CARPENTIER, Ghislaine CARPENTIER, Bénédicte AUBOIN, Marie LETELLIER,

**Étaient Absents excusés :** Christophe CORDIER donne procuration à Julien CORDIER, Nadia PELTIER donne procuration à Ludovic SUZÉ, Antoine BENARD donne procuration à Bénédicte AUBOIN, Élodie ROULLAND donne procuration à Marie LETELLIER

### Nombre de membres :

En exercice	13
Présents	9
Votants	13

**Secrétaire de séance :** conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, Karine CARPENTIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Séance ouverte à 20h30

*Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer.*

Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée :

#### ➤ Approbation du procès-verbal du 15.04.2024

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal précédent, à savoir celui du 15.04.2024

Aucune remarque n'étant formulée ce procès-verbal est approuvé à majorité des membres présents.

13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

#### ➤ Délibération n° 17 : Communauté de communes inter Caux-Vexin – Rapport d'activités 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L.5211-39 du Code des Collectivités Territoriales, précise que le Président d'un établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport a fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le présent rapport a pour objet, au premier chef, d'informer les conseils municipaux des communes membres et, au-delà d'eux, l'ensemble de la population, sur les décisions prises par le Conseil Communautaire et les actions menées par la Communauté de Communes au cours de l'année 2023.

M. Le Maire expose les éléments principaux contenus dans le rapport.

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé de M. Le Maire,

- Adopte à la majorité des membres présents, le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Commune Inter Caux Vexin

**12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention**

➤ Délibération n° 18 : Communautés de communes inter Caux-Vexin – Rapport sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que d'après les articles D 2224-1, D 2224-2 et D 2224-3 du CGCT, modifiés par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités territoriales en charge du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) ont l'obligation de présenter un rapport sur le prix et la qualité dudit service.

Ce rapport annuel a pour objet :

- De faire un état des lieux de l'organisation du SPPGD, en énumérant de manière exhaustive les dispositifs mis en place pour la pré-collecte, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
- De porter à la connaissance des usagers les principales informations sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Le présent rapport dresse un bilan du fonctionnement du service déchets de la communauté de communes Inter Caux Vexin en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Ce rapport a fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Ouï l'exposé de M. Le Maire et après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service de prévention de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023 de la Communauté de Commune Inter Caux Vexin

**13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

➤ Délibération n° 19 : Communautés de communes inter Caux-Vexin – Présentation du rapport d'activités 2023 de l'Office du tourisme Normandie Caux Vexin

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L.5211-39 du Code des Collectivités Territoriales, précise que le Président d'un établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport a fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le présent rapport a pour objet, au premier chef, d'informer les conseils municipaux des communs membres et, au-delà d'eux, l'ensemble de la population, sur les décisions prises par le Conseil Communautaire et les actions menées par la Communauté de Communes au cours de l'année 2023.

M. Le Maire expose les éléments principaux contenus dans le rapport d'activité 2023 de l'office de tourisme Normandie Caux Vexin, notamment qu'en raison de la faible fréquentation des bureaux en baisse d'années en années au profit d'internet pour préparer son séjour, la rationalisation de l'OT a été décidée à l'écoute des équipes et des réalités du terrain, avec un choix à faire entre Ry et Buchy, deux décisions prises dans le cadre d'un vote d'orientation en CODIR fin mars, confirmées à l'unanimité en mai : nécessité de rassembler l'équipe sur un seul site pour une cohésion d'équipe et un travail approfondi en bureau autour de nos axes prioritaires pour 1/ faire émerger notre destination 2/ accompagner nos partenaires 3/ Développer la commercialisation, tout en réalisant des économies d'échelle.

Concernant le choix de Buchy :

. un local à Clères trop petit : après avoir travaillé des pistes d'implantation au sein de locaux permettant de rassembler l'équipe (proposition 2019 au département au sein des nouveaux locaux d'accueil du Parc ; puis avec ICV et la Mairie de Clères sur l'idée d'investir sur un bâtiment),

. à l'écoute également d'un projet intéressant et d'une proposition de la Commune de Ry de déménager l'OT avec un partenariat avec le futur Musée Flaubert,

. Buchy retenu, plus central à l'échelle de la destination vis-à-vis des acteurs, sur un axe circulé Rouen / Forges- Les-Eaux, permettant de se rapprocher du siège de notre intercommunalité, en proposant de déplacer le siège de l'OT au siège d'ICV.

Les bureaux de Ry (ancien siège) et de Clères ont été fermés le 31 août 2023.

Le Bureau de Buchy accueille ses visiteurs 6 jours sur 7 depuis septembre 2023

**Oui l'exposé de M. Le Maire et après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2023 de l'office de tourisme Normandie Caux Vexin**

**13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

➤ **Délibération n° 20 : Mise à jour du règlement intérieur 2022 pour une autorisation spéciale d'absence pour le décès d'un enfant**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.212-4, L.1321-1 à 6 du code du Travail ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la consultation du comité technique prévue en date du Jeudi 19 septembre 2024

Vu L'article L. 622-2 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) prévoit une autorisation spéciale d'absence de droit pour le décès d'un enfant

Conformément aux textes de lois énoncés ci-dessus, M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 13 décembre 2022 a été adopté par la délibération 57-2022 le règlement de la collectivité.

M. Le Maire propose de mettre à jour ce règlement conformément à la demande du CDG76 du 31 mai 2024, nous indiquant qu'il est indispensable de mettre à jour notre règlement intérieur pour ce qui concerne les autorisations spéciales d'absence pour décès d'un enfant :

- Soit en y précisant les éléments suivants :

L'article L. 622-2 du CGFP prévoit une autorisation spéciale d'absence de droit pour le décès d'un enfant.

L'autorisation d'absence est octroyée pour une durée de douze jours ouvrables.

**Cette durée est portée à quatorze jours ouvrables :**

- lorsque l'enfant est âgé de moins de 25 ans, et quel que soit son âge si l'enfant décédé était lui-même parent,
- ou en cas de décès d'une personne âgée de moins de 25 ans dont l'agent a la charge effective et permanente.

Lorsqu'ils remplissent ces mêmes conditions, les agents publics bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence complémentaire de huit jours. Celle-ci peut être fractionnée et prise dans un délai d'un an à compter du décès.

- Soit en les supprimant, le CGFP les réglementant directement

**Ouï l'exposé de M. Le Maire et après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à jour du règlement intérieur de la collectivité.**

13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **Délibération n° 21 : Actualisation des tarifs périscolaires 2024-2025**

Monsieur le maire expose le travail qui a été fait concernant le calcul du coût de revient du goûter de garderie, ainsi que les recettes qu'engendre le service de garderie.

En effet, les coûts de matières premières ayant fortement augmentées, les recettes du service périscolaire ne permettent plus de couvrir cette augmentation.

Monsieur le maire propose de passer à 1.60€ la demie heure de garderie pour les élèves de la commune ainsi que des communes sous conventions ; et 2.20€/demie heure de garderie pour les élèves provenant de communes extérieures.

**Ouï l'exposé de M. Le Maire et après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'actualisation des tarifs périscolaires.**

13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **Délibération n° 22 : Approbation du règlement du concours de fleurissement et attribution de bons d'achats aux lauréats**

Monsieur le maire expose le règlement du concours des maisons, fenêtres et balcons fleuris 2024, et propose d'accorder des prix selon les 2 catégories suivantes :

- les jardins fleuris d'une part ;
- les fenêtres & balcons d'autre part.

Les trois premiers lauréats de chaque catégorie se verront remettre un bon d'achat d'une valeur respective de 80.00, 50.00 et 30.00 euros, utilisable auprès des commerçants partenaires de la commune.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement et l'attribution de bons d'achats aux lauréats du concours de fleurissement.

➤ Délibération n° 23 : Subvention association Caill'Event

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention à l'association Caill'Event de 250 euros pour l'année 2024.

13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

➤ Délibération n° 24 : Délibération portant sur l'adoption du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Monsieur le maire expose le règlement intérieur de la bibliothèque municipale ;

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

➤ Questions diverses :

*Protection de l'environnement – déchets – définition du futur marché de collecte – avis rendu à la CCICV*

La Communauté de communes souhaite recueillir notre avis sur le futur schéma de collecte des déchets ménagers sur la commune.

La tendance étant à la diminution des déchets dans la poubelle noire ; la question se pose à savoir si nous voulons garder un ramassage hebdomadaire, ou si un ramassage tous les 15 jours serait envisageable ?

Après discussion, la commune souhaiterait garder un ramassage hebdomadaire.

*Mouvements de crédits dans comptes d'investissements*

La commune a dû faire des virements de crédits parce qu'elle a eu besoin de financements pour la partie sécurisation des routes pour 2610 euros supplémentaires pour pouvoir payer le bureau d'études.

Ce montant a été pris dans ce qui avait été provisionné pour la partie frais d'études pour l'Église.

Il y aura peut-être une décision modificative à reprendre ultérieurement si ce qu'il nous reste pour l'Église n'est pas suffisant.

*Cours de bande dessinée*

Monsieur le maire explique qu'il a reçu M. Bellamy suite à son courrier informant la mairie de son intention de ne pas reconduire son contrat lié aux cours de bande dessinée.

Pourrions-nous envisager à terme de mettre en place des cours d'anglais sur ce temps périscolaire ? Cela pourrait-être bénéfique pour les enfants. D'autres idées sont à réfléchir.

### ***Subventions du département***

M. Le Maire présente aux conseillers les subventions qui sont validées par le département pour le tracteur donc 15 000 euros et pour l'aire de jeu de 8 331 euros.

### ***Association Cailly – Patrimoine Vivant***

M. le Maire présente aux conseillers l'association Cailly – Patrimoine Vivant avec Joséphine Gouin comme présidente et remercie les bénévoles pour leur investissement.

### ***Projet 60 ans, 60 arbres plantés dans 60 écoles primaires de Normandie***

Un arbre a été planté dans l'enceinte de l'école.

### ***Convention école Yquebeuf : signature le 26 avril 2024***

La convention a été signée le 26 avril 2024.

### ***Ramassage scolaire des enfants du Floquet***

M. le Maire reprend l'historique, le ramassage scolaire des enfants du Floquet avait été demandé depuis des années par les habitants du Floquet.

Le projet de sécurisation des routes qui avait été mis en place a facilité le fait que le syndicat des transports scolaires valide l'arrêt à cet endroit-là.

La Commune d'Yquebeuf demande une participation pour les coûts en supplément générés par l'accompagnatrice du car. M. le Maire rejette cette demande et précise que cela devrait faire l'objet d'une révision de la nouvelle convention.

### ***Conseil municipal des enfants***

Les conseillers partisans du projet se sont réunis et se sont appuyés sur les éléments travaillés par l'enseignante des CM1-CM2.

Le projet devrait avancer au cours de l'année 2024-2025.

### ***Ressources humaines : secrétariat de mairie / agents administratifs et techniques***

À compter de la semaine prochaine, Clémence prend son congés maternité.

C'est Orlane SAUNIER, ici présente, qui va la remplacer avec Amandine DEHAESE.

Concernant l'agence postale, c'est également Orlane SAUNIER qui assurera le remplacement de l'agent en arrêt de travail.

### ***Association La Farandole du Cailly – Centre de loisirs***

Toutes les conventions avec les différentes communes sont signées.

Le centre de loisirs ouvre au mois de juillet, cela représente un gros travail qui est fait par Élodie ROULLAND et son équipe.

### ***21 juin : Marché nocturne et Fête de la musique : remerciements des bénévoles***

La commune remercie les bénévoles pour leur engagement et pour cette belle soirée.

Page 6 sur 9

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).*

### *Doc Dating : organisée par l'agence régionale de santé*

M. le Maire évoque que le cabinet médical de Fontaine-le-Bourg a prévenu la pharmacienne de Cailly qu'un doc dating avait lieu le jeudi 20 juin 2024 à l'île lacroix à Rouen.

La pharmacienne de Cailly, l'infirmière et M. le Maire s'y sont rendus ensemble pour pouvoir échanger avec les médecins en quête d'installation.

Cela a permis de constater qu'une cinquantaine de médecins cherchaient activement des remplaçants ou des successeurs. Sur les 40 internes inscrits, seulement 17 se sont déplacés, et nous n'avons pas pu rencontrer l'ensemble des internes, car la majorité d'entre eux avait déjà répondu à une offre.

La difficulté à recruter des médecins aujourd'hui est manifeste, ce qui confirme les propos du médecin de Cailly. Les professionnels de santé privilégient surtout les maisons médicales et un mode de vie différent de celui de leurs prédécesseurs. Nous avons également eu l'occasion d'échanger avec des professionnels de l'Agence Régionale de Santé, de la CPAM, etc., qui ont partagé des conseils avec la pharmacienne et l'infirmière de Cailly.

### *Mairie : rénovation de la salle de mariage*

Le conseil municipal discute du projet de rénovation de la salle des mariages ; le remplacement des rideaux, des peintures, le tout dans les tons naturels avec un mur plus foncé dans le fond et éventuellement le remplacement des fenêtres.

## **TOUR DE TABLE**

### **Mme Ghislaine CARPENTIER :**

Madame FOUQUET demande si sa ligne jaune sur la route va être mise devant chez elle ?

### **Ludovic SUZE :**

Va relancer la société qui doit tracer la ligne sur la route

### **Ghislaine CARPENTIER :**

Soulève le problème des déjections canines sur la commune. Si les propriétaires sont identifiés, monsieur le Maire propose d'aller les voir directement.

### **Ludovic SUZÉ et Ghislaine CARPENTIER :**

Rappellent que monsieur le Maire a le pouvoir de mettre des procès-verbaux.

### **Ludovic SUZÉ :**

A pris contact avec une société spécialisée dans les monuments historiques pour faire un diagnostic approfondi de la fissure traversant un mur de l'église qui monterai jusqu'au gouttières.

### **Ludovic SUZÉ :**

*Page 7 sur 9*

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).*

Fait un point sur l'avancement des travaux de sécurisation des routes qui avancent doucement malgré nos diverses relances.

**Bénédicte AUBOIN :**

Souligne le fait qu'il y avait du monde lors du concert organisé par l'association à l'église.

**Ludovic SUZÉ :**

A reçu le devis pour faire le parking du foot qui s'élève à 33 000 euros. Il propose de faire ce projet en plusieurs phases, par exemple : faire 10 places par an.

Fin de séance 22h30.

Julien CORDIER	Secrétaire de séance :		
<i>Président de la séance CA</i>			
Nadia PELTIER	Ludovic SUZÉ	Sylvain LAMBERT	Thierry ARCHERAY
Bénédicte AUBOIN	Antoine BENARD	Ghislaine CARPENTIER	Karine CARPENTIER
Christophe CORDIER	Giovanni LEFORT	Marie LETELLIER	Élodie ROULLAND